

## **AVIS D'ENQUÊTE**

L'enquête publique est ouverte du **26.02.2025** au **27.03.2025**

La Municipalité de Romanel-sur-Lausanne, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et de la Loi cantonale sur les routes (Lrou), soumet à l'enquête publique :

- **le plan d'affectation (PA) « En Brit » et son règlement**
- **la servitude de passage public à pied associée au PA**

Elle met en consultation durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui accompagne le dossier.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé à l'administration communale de Romanel-sur-Lausanne (Chemin du village 24, 1032 Romanel-sur-Lausanne) dans le délai indiqué.

**Le dossier ainsi que le rapport sont consultables au Bureau Technique Communal sur rendez-vous au 021 641 28 16 ou directement sur le site internet communal <https://www.romanel-sur-lausanne.ch>**